

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- votes pour : 28
- abstentions : 3

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

**Etaient absents excusés** : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2021/63

#### **Objet : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la modification d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

- **2020-01 Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo**

AP : 500 000 euros  
CP 2021 : 350 000 euros  
CP 2022 : 150 000 euros

**Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo : Modifications**

AP : 840 000 euros  
CP 2021 : 350 000 euros  
CP 2021 : 490 000 euros

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), nous avons fait évaluer le coût des travaux complémentaires en matière de rénovation énergétique (isolation de la toiture et des façades).

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le - 2 JUIL. 2021

ID : 031-213105612-20210630-D\_2021\_63-DE

Nous proposons donc une augmentation d'Autorisation de Programme (AP) de 340 000 € pour une subvention de l'Etat de 180 000 €.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement suivants ne feront pas l'objet de modifications :

- Réhabilitation de la Piscine
- Construction d'un Dojo
- Accessibilité
- Multi- accueil Petite enfance
- MJC – Espace culturel
- Piste d'athlétisme et terrain d'honneur

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 3 abstentions au vote,

- D'adopter la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2021 tels que présentés ci-dessus.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRÉ**

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le - 2 JUIL. 2021

- Affiché le - 2 JUIL. 2021